المدرسة الوطنية للعلوم التطبيقية
ⵜⵉⵏⵎⵍ ⵜⴰⵏⴰⵎⵓⵔⵜ ⵏ ⵜⵎⴰⵙⵙⴰⵏⵉⵏ ⵜⵓⵙⵏⵉⵙⵉⵏ
École Nationale des Sciences Appliquées de Fès

جامعة سيدي محمد بن عبد الله
ⵜⴰⵙⴷⴰⵡⵉⵜ ⵙⵉⴷⵉ ⵎⵓⵃⵎⵎⴰⴷ ⴱⵏ ⵄⴱⴷⵓⵍⵍⴰⵀ
Université Sidi Mohamed Ben Abdellah

- **Module** : Techniques d'Expression et de Communication
- **Parcours** : Cycle Préparatoire
- **Semestre III**
- **Pr OUDIJA Mustapha**

Les types d'argument

Année universitaire : 2020/2021

On proposera ici une classification simple, rustique, en principe facile à mettre en œuvre dans l'analyse. Nous retiendrons en effet quatre grandes familles d'arguments : les arguments qui s'appuient sur une autorité, ceux qui font appel à des présupposés communs, à une communauté, ceux qui consistent à présenter, à « cadrer » le réel d'une certaine façon et enfin ceux qui convoquent une analogie.

On distinguera ici entre deux niveaux de définition, habituellement confondus :

— celui du contenu de l'argument, les opinions elles-mêmes ;

— celui du contenant, le « moule argumentatif » qui va donner sa forme à la thèse proposée

1)- ***Les arguments d'autorité*** recouvrent tous les procédés qui consistent à mobiliser une autorité, positive ou négative, acceptée par l'auditoire et qui défend l'opinion que l'on propose ou que l'on critique.

De la même façon, dire, comme cette publicité TV canadienne que « *Oral B est la marque que les dentistes utilisent le plus pour eux-mêmes* », c'est invoquer une autorité légitime pour l'auditoire soucieux de la santé de ses dents. Dans les deux cas, l'accord préalable porte bien sur l'autorité, déjà acceptée par l'auditoire.

On voit qu'il ne faut pas confondre ici autorité et pouvoir. L'usage de l'argument d'autorité dans une tournure consiste à utiliser une autorité négative pour disqualifier une opinion. On pourra parler dans ce cas d'argument *ad hominem* dont Reboul donne la version limite : « *C'est aussi ce que disait Hitler !* ». L'usage de cet argument est fréquent

CP 2 (ENSAF)

en communication politique, qui est forcément de nature « *conflictuelle et polémique*[1] »

Avec **l'autorité**, nous sommes dans le champ de l'argumentation, mais avec le **pouvoir**, nous en sortons pour rejoindre un monde où s'exercent la contrainte, la force et la violence. On peut « convaincre » l'autre en l'obligeant à croire ce qu'on lui dit (ou du moins à faire semblant). L'autorité en argumentation n'est finalement qu'une proposition faite à l'autre, libre d'en disposer.

Si, pour faire adopter vos idées ou votre solution, vous signalez que Monsieur X, jouissant d'un certain prestige, est du même avis, vous utilisez l'argument d'autorité. Le prestige viendra de l'âge, de l'expérience, de la compétence, des fonctions exercées, etc.

D'autres autorités seront invoquées : une opinion répandue, un livre réputé (la Bible, le Coran, le Robert, etc.), une science générale, un corps professionnel (université de Harvard), etc.

Dans le cas de la réfutation *ad hominem,* il s'agit de rejeter la thèse adverse parce qu'elle est soutenue par un locuteur stupide, malhonnête. Autrement dit, l'argument *ad hominem* vise à invalider une autre argumentation en discréditant la personne qui la soutient. Il s'agit d'une stratégie d'attaque.

Deux types d'arguments d'autorité classiquement distingués :

- **L'argument d'autorité direct** : où le locuteur s'appuie sur sa propre autorité pour renforcer ses propos (*en tant que…, je peux vous garantir que P…)* ; dans ce cas, le locuteur et l'autorité

[1] REBOUL Olivier, *Introduction à la rhétorique,* PUF, coll. « Premier cycle », Paris, 1991.

CP 2 (ENSAF)

invoquée se confondent : la structure logique qui sous-tend l'argument d'autorité direct est alors *« j'ai dit que P ; je suis une autorité fiable à propos de P ; donc P doit être acceptable » ;*

- **L'argument d'autorité indirect** : le locuteur exploite le crédit dont jouit une personne qui « fait autorité » dans un domaine donné pour donner plus de poids à une proposition qu'il souhaite soutenir. C'est en fait le type d'argument d'autorité le plus souvent étudié. Envisagé dans un contexte de confrontation, l'argument d'autorité a pour effet de décharger le locuteur qui l'emploie du devoir de preuve : « ce n'est pas *moi qui le dis, c'est Einstein ; si vous n'êtes pas d'accord, vous n'avez qu'à vous en prendre à lui ».*

> **Observations :**
>
> Dans un forum de discussion[2], un intervenant se voit attaqué violemment pour avoir soutenu qu'il était possible de créer une atmosphère sur la planète Mars. Comme sa position était adossée à des recours à l'expertise, il réagit en invitant ses adversaires à diriger leurs critiques vers les autorités qu'il avait citées :
>
> > *« Personne ne se moque de personne, il s'agit uniquement de données scientifiques et des modèles atmosphériques actuels. Peut-être faut-il les remettre en cause, mais* ***c'est aux scientifiques du domaine qu'il faut s'adresser****, les forumeurs ne font que rapporter ce que ces scientifiques disent ».*

L'argument d'autorité est souvent rapproché de la réfutation *ad hominem,* qui propose de rejeter une proposition sur la base de caractéristiques de son énonciateur, alors que l'argument d'autorité

[2] Forum « L'homme doit-il marcher sur Mars ? », ouvert par le journal *Libération* d'août 2003 à mai 2004.

CP 2 (ENSAF)

s’appuie sur l’évaluation positive d’un énonciateur pour renforcer une proposition. De même que soutenir une proposition par un argument d’autorité consiste à transférer l’évaluation positive d’un locuteur sur ses propos, une réfutation *ad hominem* consiste à rejeter une proposition sur la base de l’évaluation négative de celui ou ceux qui la soutiennent.

2)- ***Les arguments de communauté*** font appel à des croyances ou à des valeurs partagées par l'auditoire, qui contiennent déjà, en quelque sorte, l'opinion qui est l'objet de l'entreprise de conviction.

Notons que la question des conflits de valeurs est un élément important des débats argumentatifs. Par exemple, *est-on libre de ruiner sa santé ?* Dans le débat sur la légalisation de la drogue, on pourra opposer deux valeurs :

- D’une part, la santé, valeur concrète et fortement valorisée dans nos sociétés ;
- D’autre part, la liberté, valeur abstraite qui est au fondement de nos démocraties. L'État ayant vocation de préserver la santé publique peut-il pour cela prendre des mesures qui restreignent les libertés ? Cette contradiction est à la base de l'argumentation, dans la société démocratique, et pour qui il y a de toute façon conflit entre ces deux valeurs et qu'à tout prendre il faut choisir la liberté.

CP 2 (ENSAF)

3)- Argumentations fondées sur la ressemblance :

Les arguments qui relèvent de cette catégorie générale exploitent une relation de ressemblance entre deux entités (**λ)** et (**β).** En général, l'une de ces entités est considérée comme mieux connue ou mieux acceptée que l'autre, et, sur la base de propriétés communes, on cherche à transférer une propriété connue ou admise de (**λ)** sur (**β).**

Pour contester une argumentation comparative, on peut en effet :

- Suggérer que les différences l'emportent quantitativement sur les ressemblances ;
- Arguer -déduire- que les ressemblances quoique nombreuses, qu'il existe une différence fondamentale entre les deux entités ou situations qui bloque la comparaison.

a) L'argument par comparaison :

L'argument par comparaison consiste à établir un parallèle entre ce dont on est en train de parler (***le thème***) et un autre objet ou une autre situation (***le phore***) :

Exemple :

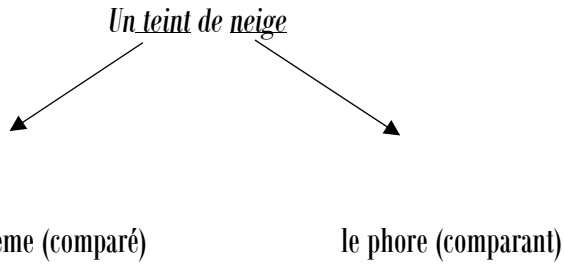

CP 2 (ENSAF)

sur la base d'une relation de ressemblance entre le teint et la neige, on admet que le phore et le thème partagent les mêmes propriétés p_1, p_2, p_3, p_4,…p_n dont :

- p_1 *: blancheur ;*
- p_2 *: clarté ;*
- p_3 *: pureté ;*
- p_4 *: laiteux (qui a la couleur blanchâtre du lait) ;*
- p_n *: …….*

Il s'agit de faire-passer une propriété p_n admise du phore (la neige), au thème (le teint), pour lequel p_n reste à établir.

L'argument par comparaison rapproche deux termes par le biais d'un outil de comparaison par le biais d'un outil de comparaison explicite : « *comme », « semblable à »,* etc. La comparaison permet de définir ou de caractériser un objet ou une notion en les rapprochant de ce à quoi ils ressemblent ou en les opposant à d'autres objets desquels il s'agit de les distinguer ; au lieu de considérer l'objet en soi, on choisit un objet comparable plus simple ou mieux connu pour le définir ou l'évaluer par approximation.

La comparaison devient argumentative lorsque le parallèle établi entre le phore et le thème est étendu à une propriété admise du phore et transférée au thème.

> **Observations et analyse :**
>
> Ainsi, en avril 2003, dans un article intitulé *« Prélude au choc des civilisations »* et faisant suite à une déclaration de Georges Bush, qui espérait que le succès militaire

CP 2 (ENSAF)

américain en Irak allait accélérer le processus de démocratisation des pays voisins, le journaliste tunisien Mezri Haddad écrit dans le quotidien *Libération*[3] :

> « [...] *à l'inverse des Européens, les Américains ne se rendent pas encore compte que le remède qu'ils préconisent est infiniment plus nocif que le mal qu'ils prétendent combattre.* ***Tels*** *les sauvages de Louisiane décrits par Montesquieu, qui, pour récolter les fruits mûrs d'un arbre n'hésitent pas à l'abattre car c'est plus commode et plus rapide* [...] »

La comparaison entre l'attitude des Américains en Irak et celle de Louisiane décrits par Montesquieu, introduite par l'opérateur de comparaison « *tels »,* vise à faire passer une évaluation du comportement décrit dans le phore *couper l'arbre au pied et cueillent le fruit est plus commode et plus rapide* c'est une attitude à court terme qui peut oblitérer sérieusement le long terme, sur le thème : l'Amérique rafle -prendre sans rien laisser aux autres- toutes sorte de richesses naturelles en appauvrissant le peuple irakien.

b) L'argument par analogie :

Les dictionnaires de langue définissent l'analogie comme un *rapport*, une *similitude*, une *ressemblance,* c'est-à-dire par ses trois premiers synonymes (DES, art. Analogie). L'analogie est une *identité partielle*, une proportion existante entre des choses, ou « des réalités différentes » (TLFi, art. Analogie) ; l'existence d'une relation d'analogie est établie au moyen d'une comparaison qui dégage des traits communs entre les objets ou les réalités considérées (Littré, TLFi, art. Analogie).

[3] *Libération,* 15 avril 2003, « Rebonds », p :10.

CP 2 (ENSAF)

X a des rapports avec, ressemble à, rappelle, fait penser à, correspond à… Y ;

A est à B ce que C est à D ;

X est comme, du même genre que, le même que, pareil à… Y.

X est en concordance, harmonie, a des rapports… avec Y ;

X est comparable, semblable, similaire, identique, parallèle, équivalent, homologue… à Y.

Très couramment pour décrire à quelqu'un un objet ou pour lui expliquer comment fonctionne tel mécanisme, on les compare à un autre objet ou à un autre mécanisme qu'il connaît bien. Par exemple faire comprendre à un auditoire de non-spécialistes ce qui se passe à l'intérieur d'une cellule :

> « *Une cellule est le plus petit corps capable de se reproduire. Certaines cellules n'ont qu'un demi-millième de millimètre de diamètre. Et pour ces infiniment petites cellules contiennent chacune 2000 espèces d'enzymes qui leur permettent de synthétiser certaines substances. Chaque cellule est donc une étonnante usine, qui fabrique tel ou tel produit suivant un ordre donné par un gène contenu dans son noyau. Le gène est en quelque sorte le programme de la cellule* ».

La physiologie cellulaire complexe se trouve éclairée par un rapprochement avec le fonctionnement d'une usine, lequel nous est plus familier. Cet exemple fait apparaitre les deux caractéristiques d'une véritable analogie :

- Elle rapproche deux éléments appartenant à des domaines distincts : celui de la biologie et celui de l'industrie.

CP 2 (ENSAE)

- Elle n'établit pas une vague ressemblance entre deux objets, deux situations, mais une similitude de rapports.

L'analogie sert à expliquer et à vulgariser. Prenant des éléments dans un domaine connu pour faire comprendre des réalités d'un domaine inconnu ou peu familier, l'analogie trouve sa place dans les communications de caractère technique et scientifique.

4)- Argumentations fondées sur une relation de causalité :

On a souvent l'impression de n'avoir compris une situation que lorsqu'on a découvert ce qui l'a provoquée. Autrement dit, l'énoncé : « *j'ai du mal à courir parce que je me suis foulé la cheville la semaine dernière »* pris hors contexte, ne peut être considéré comme argumentatif, il semble fournir une explication d'un état de fait (une course difficile) en révélant la cause (une foulure antérieure).

Les faits sont des réalités apportées par l'émetteur pour informer son récepteur sur des faits mais, ils peuvent être utilisés comme des preuves apportés par un argumentateur ou un journaliste de presse pour argumenter ses points de vue.

Mais rien ne permet de considérer « *j'ai du mal à courir »* comme une conclusion dont l'acceptabilité serait renforcée par *« je me suis foulé la cheville la semaine dernière »* ; pour que l'on puisse parler d'argumentation, on l'a dit, il faut qu'elle soit adossée à un ou plusieurs énoncés.

On parle d'argument par la cause lorsqu'un état de fait "E" est en discussion, et qu'on utilise l'affirmation de l'existence de sa cause "C" pour renforcer l'affirmation de la réalité de "E". Autrement dit,

CP 2 (ENSAF)

l'existence de la cause *une course difficile* assure l'affirmation de la conséquence *une foulure de la cheville* qui a donc le statut de conclusion, j'ai désormais de bonnes raisons pour ne pas assister aujourd'hui.

CP 2 (ENSAF)

Travaux dirigés :

CP 2 (ENSAF)

TD 1 : Quel est le type de l'argument principal employé dans le texte suivant en identifiant votre réponse:

« Que des scolarités ratées soient pourvoyeuses de la délinquance, qui en douterait encore ? une récente étude a montré que le taux des illettrés était de 3% à la prison de Fleury-Mérogis, alors qu'il était de 0,5% parmi les conscrits que l'armée de terre recrutait à Versailles. Les taux des niveaux d'instruction inférieurs étant respectivement dans ces catégories de population de 43 % et de 22% »

TD 2 : Quel est le type de l'argument principal employé dans le texte suivant en identifiant votre réponse:

« Le droit à la vie est l'un des droits fondamentaux reconnus à tout homme par la Déclaration universelle de 1948 (art.III). Le croyant ajoute, avec Ambroise Paré : "Dieu seul est maître de vie et de mort". (Argument employé par un prêtre dans un article contre la peine de mort). »

TD 3 : Quel est le type de l'argument principal employé dans le texte suivant en identifiant votre réponse:

« *Sans vouloir me prononcer sur le fond, il me paraît intéressant de comparer l'enjeu et le coût d'une grève, celle des agents de la RATP.*

L'enjeu : chaque gréviste peut raisonnablement espérer un bénéfice de l'ordre de 150 euros de son action. Pour quelques milliers d'agents concernés, cela représente un enjeu de quelques millions d'euros. Essayons d'évaluer le coût : un million de banlieusards perdant chacun une heure par jour, au tarif d'une femme de ménage (10 €/heure) cela fait 10 millions d'euros par jour. Sur un mois nous obtenons 300

millions : sans même prendre en compte les manques à gagner des entreprises dont l'activité est perturbée par cette grève, nous trouvons un facteur supérieur à cent entre l'enjeu et le coût.

Est-il raisonnable d'acheter sa baguette de pain avec un billet de 100 euros sans réclamer la monnaie ? »

Courrier des lecteurs, Le Monde.

TD 4 : voici, extraits d'un passage célèbre de *l'Esprit des Lois* (milieu du XVIIIe siècle), deux arguments à étudier de près :

« *Si j'avais à soutenir le droit que nous avons eu de rendre les nègres esclaves, voici ce que je dirais :*

1) *Les peuples d'Europe ayant exterminé ceux de l'Amérique, ils ont dû mettre en esclavage ceux de l'Afrique, pour s'en servir à défricher tant de terres.*
2) *Le sucre serait trop cher, si l'on ne faisait travailler la plante qui le produit par des esclaves* ».

Montesquieu, *De l'esprit des Lois,* XV, V (De l'esclavage des nègres)

Questions :

1- Le premier argument présente l'esclavage des Africains comme la conséquence inéluctable d'un enchaînement de deux faits également inévitables.
   a) Quels sont ces deux faits ?

2- Le 2ème argument est présenté au conditionnel comme une hypothèse contraire à la réalité.
   a) Transformez la phrase (passage à l'indicatif ; suppression de la négation) de façon à exprimer la même idée « au positif ».
   b) Laquelle de ces deux présentations jugez-vous la meilleure ? justifiez votre réponse.

CP 2 (ENSAF)